
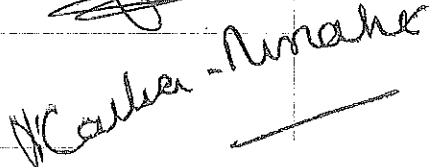


ADMINISTRATION GENERALE

LG/88.2023

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil d'Administration Du 16 mai 2023

VALIDATIONS	TRANSMIS LE :	VALIDE LE :	SIGNE LE :	SIGNATURE:
Monsieur Jean-Claude COSSET, Administrateur, Secrétaire de séance :	23/06/2023	26/06/2023	25 SEP. 2023	
Madame Danièle CARLIER-MISRAHI, Vice-Présidente	23/06/2023	03/07/2023	18/09/2023	 D. Carlier-Misrahi

- **Administrateurs présents :**

- Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Président
- Mme Danièle CARLIER-MISRAHI Vice-Présidente,
- Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, administratrice
- Madame Anne-Marie BAUDON, administratrice,
- Madame Françoise COHEN, administratrice,
- Madame Jasmine COOCHE, administratrice,
- Monsieur Jean-Claude COSSET, administrateur,
- Monsieur Eric PASQUIER, administrateur
- Madame Delphine CHARIER, administratrice,
- Madame Catherine MARCY, administratrice,
- Madame Chantal MURAT, administratrice,
- Madame Aya KOFFI, administratrice,

- **Administrateurs excusés :**

- Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ, administratrice, (pouvoir à Mme COOCHE)
- Monsieur Jean-Bernard HARENG, administrateur, (pouvoir à Mme BAUDON),
- Monsieur Vivien JULHES, administrateur, (pouvoir à M. FOUNTAINE),
- Monsieur El Abbès SEBBAR, administrateur (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI)
- Monsieur Siegfried CHARRIER, administrateur.

- **Assistent également à la séance :**

- Monsieur Julien DION, Directeur général,
- Madame Anouk RICHARD, Directrice du Pôle Développement et Ressources Humaines,
- Madame Laurence GODREAU, assistante de direction du secrétariat général.

I

OUVERTURE DE SEANCE

- **Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 05.**

- Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, plusieurs points sont précisés :
  - a) Le quorum est atteint ;
  - b) Monsieur Jean-Claude COSSET est désigné secrétaire de séance.
  - c) Enumération des pouvoirs tels qu'indiqués ci-dessus ;

En préambule Un courrier Ville va être envoyé aux agents du CCAS pour annoncer l'arrivée de la future directrice générale du CCAS. Discussion sur le courrier envoyé par le collectif de direction suite à une réunion d'information syndicale organisée par la CGT. Une réponse sera apportée mais il n'y a pas de souhait de la part de Monsieur le Président de rencontrer les agents car il s'agit là d'un mélange des genres.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

### II POLE FINANCES – ACHATS – SERVICES TECHNIQUES

#### A) COMPTE DE GESTION

##### **1) Budget principal**

Monsieur le Président demande à Monsieur le Directeur du CCAS de présenter le compte de gestion.

Cette année a été difficile budgétairement, ce phénomène remonte à bien avant la crise sanitaire. Depuis plusieurs années maintenant le CCAS est sous-doté par le Département et par l'ARS. En effet, les moyens affectés par ces autorités aux dépenses de personnel sont inférieurs aux besoins.

En ce qui concerne le tarif dit hébergement, une discussion avec le Département de la Charente-Maritime et son Président de l'époque, Monsieur Bussereau avait été engagée au moment de l'élaboration des premiers contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens : une « affiliation partielle tarifée à 100 % à l'aide sociale », avait été évoquée car seuls 25 % de personnes demandaient à bénéficier de l'aide sociale. Le Département avait acté ce point tout en expliquant qu'il ne pouvait retirer des places aide sociale (accessibles aux plus démunis), ceci en considération, des prix pratiqués sur le Département. Le Département a demandé à la VILLE de La Rochelle, de conserver l'habilitation à 100 % et de tenir ainsi son rôle d'amortisseur social sur le département. Par rapport aux structures associatives, les EHPAD du CCAS sont en dessous du tarif hébergement.

Il faudra tenir compte de ces éléments lors des prochaines discussions avec le Département.

De plus, en 2017, lors de l'élaboration du CPOM, il avait été arrêté un coût horaire de remplacement de 22 €. Celui-ci ne correspond plus à la réalité, étant passé aujourd'hui à 33 €/heure soit un delta considérable quand le CCAS compte 90 000 heures de remplacement. Ce point devra être réinterrogé.

Concernant la réserve antérieure reportée, en fin d'exercice 2021, elle s'élève à 1.8 millions d'euros.

900 000 ont été repris en 2022. Pour 2023, il reste 900 000 € qui risquent d'être entièrement repris considérant le résultat de l'exercice voté pour 2023, cela présente donc un risque réel.

Par ailleurs un travail est en cours avec la direction de l'Office concernant les travaux d'entretien et de réhabilitation de nos établissements. Nous arrivons en fin d'amortissement pour un certain nombre de maisons de retraite, notamment pour les Minimes. Ce bâtiment livré en 1986 est aujourd'hui détérioré et nécessite des travaux qui ne peuvent être enclenchés.

Concernant le service aide à domicile, les résultats sont inquiétants, le taux absentéisme y est conséquent et conjugué au fait que les agents absents reçoivent leur traitement du CCAS, lequel doit également payer leur remplacement, le CCAS étant en auto-assurance. Le recrutement des remplaçants est difficile sur le marché du travail. Les recettes ne rentrent pas du fait d'un croisement de la baisse d'activité alors même que la masse salariale évolue malgré tout. Le niveau de déficit est d'un million d'euros. Parallèlement à cela, une reprise de dotation a été opérée par le Département en décembre du fait d'un delta entre l'activité réalisée et l'avance versée.

Sur l'exercice en cours, l'absence baisse par rapport à la masse salariale telle qu'elle a été votée. Il existe cependant deux points d'alerte : les EHPAD, le taux d'occupation est bon, mais pour les résidences autonomie la situation occupationnelle ne l'est pas malgré une amélioration du taux d'occupation.

Sur le SAAD, il y a un retard du Département dans l'instruction des demandes d'APA et de PCH d'environ 6 mois. En effet, le Département traite actuellement les demandes de décembre et ce retard empêche le SAAD de relancer son activité, alors que la problématique du recrutement semble s'estomper.

Un courrier au Département doit être envoyé afin d'éviter que celui-ci ne se prévale de la baisse d'activité du SAAD, consécutive à ses propres retards de traitement, pour demander au CCAS, en fin d'année, une restitution d'avance sur dotation suite.

Concernant le SSIAD, l'ARS verse une dotation globale de fonctionnement en lien avec le CPOM et l'obtention de 9 places supplémentaires auprès d'un public moins autonome. Le service s'agrandit et son activité se rétablit notamment grâce aux recrutements qui ont pu être effectués depuis l'an dernier. En effet, en 2022, seuls 2 agents étaient en activité contre les 14 nécessaires au bon fonctionnement du service.

Il serait préférable de présenter en premier les budgets annexes dont le déficit est à l'origine de celui du budget principal, ceci malgré les 30% de subvention accordée par la Ville de LA ROCHELLE. Il est précisé qu'il faudrait 3 millions d'euros pour arriver à l'équilibre sur le CCAS et que les budgets annexes des établissements, du SSIAD et du SAAD devraient être à l'équilibre du fait qu'ils émargent sur un champ concurrentiel. La question se pose à savoir si la tarification est la même sur tous les EPHAD, on pourrait considérer que le site de MASSIOU devrait justifier d'une tarification plus importante que les autres établissements. En effet, ce dernier a le coût de revient le plus élevé en considération de sa taille. Il stipule que 40% des résidents bénéficient de l'aide sociale et que l'établissement est trop petit pour une gestion autonome, ce qui dirigerait vers une solution d'adossement à un autre établissement.

Les tarifs appliqués ne sont plus tenables. Il faudrait que chaque établissement soit au même tarif que celui de l'EHPAD de Port neuf.

Les rochelais ont-ils accès aux Etablissements du CCAS. Il est répondu que ce critère est intégré dans le règlement d'admission et que la liste d'attente prioritaire arrêtée par la Commission d'Admission en Etablissement compte 50 personnes. Le secteur privé réoriente par ailleurs les bénéficiaires de l'aide sociale vers le CCAS. Certains de ces établissements privés doivent également être habilités à l'aide sociale et se pose la question de savoir si un contrôle est fait.

La question se pose sur la connaissance du patrimoine des demandeurs car certaines personnes disposent d'un patrimoine dormant et sont pourtant pris en charge par la collectivité. Il est répondu que seul le Département est informé en cas de patrimoine dormant des demandeurs d'aide sociale, ce qui l'autorise à exiger une récupération sur succession le cas échéant.

A Vieljeux, le niveau de bénéficiaires d'aide sociale s'élève à 70%, cependant cette aide ne contribue à payer uniquement la part des frais d'hébergement, les services collectifs restant à leur charge. Sur les 1 900€ mensuels qui sont facturés en plein tarif à la résidence de Vieljeux, malgré le bénéfice de l'aide sociale, c'est parfois 300 € ou 400 € par mois dont les résidents ne peuvent s'acquitter. La Directrice fait systématiquement en sorte que, lors des demandes d'admission ou des conciliations, le résident puise sur son patrimoine. Ces difficultés à payer justifient le déficit de 370 000 € émargeant au budget de la Résidence de Vieljeux. Il est cependant à relever que certains résidents pourraient bénéficier de l'aide sociale

et éviter d'accroître leurs impayés mais ne le demandent pas car ils cherchent à protéger leur patrimoine de toute récupération lors de la succession. Monsieur le Président rajoute que l'argent public doit être attribué à ceux qui en ont le plus besoin.

Que deviennent les 400 000 € dus par le Département 17 et les 115 000 € dus par d'autres départements. Cette question a été posée au Département qui attend, de son côté, également, certains éléments de la part du CCAS.

Il est demandé à Monsieur le Directeur du CCAS de bien vouloir faire parvenir les éléments comptables. Le Directeur du CCAS précise qu'il conviendra d'ajouter également les éléments juridiques. En effet, le département devrait verser la dotation par avances puis régulariser suivant la réalité de l'activité, comme il le fait pour le SAAD, alors qu'il procède à l'inverse.

Concernant la direction des établissements.

- La direction du Champ de mars est assurée actuellement en intérim par le directeur de l'EHPAD de Massiou, qui est fatigué. Une solution doit être trouvée pour lui retirer cette mission car la charge de travail sur cet établissement augmente, notamment du fait des inondations causées par la malfaçon des toits et pour lesquelles l'expert est actuellement en congés jusqu'au 23 mai 2023.

- La directrice du site de Port Neuf est en arrêt depuis janvier, nous n'avons pas de nouvelles concernant son éventuelle reprise. L'intérim a été géré par un agent de la DRH, qui connaît l'établissement. Il est prévu un recrutement à durée déterminée externe afin de permettre à l'agent de se consacrer pleinement à son actuel poste en DRH.

- Pour l'établissement des Minimes, aucune difficulté particulière n'est pas à relever.

- La résidence autonomie de Vieljeux se confronte à un taux d'addictologie très élevé alors même que les personnels ne sont pas formés. Le CCAS n'a pas les moyens financiers de former ses agents à ce type d'accompagnements.

Une administratrice demande si les EHPAD sont à vendre. La Ville n'a pas proposé de vendre les EHPAD du CCAS mais que c'est le groupe « SOS Seniors », ayant pris connaissance par la presse des difficultés financières que traverse le CCAS, qui a adressé au Président une offre d'achat.

Afin d'adopter le compte de gestion global du CCAS, lecture est faite des dépenses de 14 millions 433 € et des recettes de 13 millions 553 €, représentant un résultat de - 879 000 €, repris par les excédents antérieurs et aboutissant à un résultat de clôture de 942 000 €.

Pour l'exercice en cours, le budget de fonctionnement est déséquilibré, ce qui nécessite d'être très vigilant et de voir s'il sera nécessaire, ou pas, d'apporter des fonds en cours d'année. La Ville a par ailleurs déjà fait parvenir une partie de sa subvention. Concernant l'investissement, les recettes étant légèrement supérieures aux dépenses, le résultat d'investissement est positif et donne un résultat de clôture dont l'excédent est à reporter.

Monsieur le Président demande le vote concernant le compte de gestion relatif au Budget principal 2022.

↳ **VOTE : Acté à l'unanimité.**

## 2) Champ de Mars

Le compte de gestion, dans sa partie fonctionnement, fait apparaître un déséquilibre de 518 642 € qui est compensé à dû concurrence par une partie de la subvention versée par la Ville, pour que le total soit équilibré.

Au niveau de l'investissement, la situation d'emploi est supérieure aux ressources entraînant un léger déséquilibre.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté.

↳ VOTE : Acté à l'unanimité.

## 3) Les Minimes

Le fonctionnement montre un déficit de 398 935 € qui est compensé par un prélèvement de la subvention de la Ville à dû concurrence.

Au niveau de l'investissement, l'équilibre est pratiquement atteint.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté.

↳ VOTE : Acté à l'unanimité.

## 4) Massiou

L'EHPAD de Massiou est l'établissement pour lequel le déficit ramené au résident est le plus important en fonctionnement, avec un déficit total de 433 939 € pour 48 résidents, lequel est compensé par un prélèvement de la subvention de la Ville à dû concurrence.

Au niveau de l'investissement, le rapport entre la Capacité d'auto financement, les ressources et les emplois démontre un léger déficit de 4 000€.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté

↳ VOTE : Acté à l'unanimité.

## 5) Port-Neuf

Le fonctionnement montre des dépenses de 3 810 440 € et des recettes de 3 243 844 € soit un delta de 566 000 € compensé à dû concurrence par une subvention prélevée sur le budget principal.

Au niveau des investissements, les ressources sont supérieures aux emplois, le résultat est positif.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté

↳ VOTE : Acté à l'unanimité.

## 6) Vieljeux

Cet établissement a été en positif pendant plusieurs années.

Le fonctionnement montre des dépenses sur l'exercice 2022 à hauteur de 1 485 545 € et des recettes à hauteur de 1 216 549 €, la compensation en subvention d'équilibre prélevée sur la subvention versée par la Ville s'élève donc à 268 000 €.

Au niveau des investissements, les ressources sont supérieures aux emplois, l'apport au fonds de roulement est donc de 19 000 €.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté.

↳ **VOTE : Acté à l'unanimité.**

Monsieur le Président précise que le déficit cumulé pour l'ensemble des Etablissements, intégrant celui de Vieljeux, s'élève à 2 183 000 €, cette somme étant prélevée sur la subvention versée par la Ville au CCAS.

## 7) SAAD

Au niveau du fonctionnement, les dépenses représentent 4 114 678 € et les recettes de 3 071 861 € soit un delta de 1 042 816 € prélevé sur la subvention de la Ville.

Au niveau des investissements, le résultat montre un léger déficit de 4 963 €, qui est à reporter sur l'exercice suivant.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté.

↳ **VOTE : Acté à l'unanimité.**

## 8) SSLAD

Pour les raisons décrites précédemment, les sommes reçues n'ont pas toutes été dépensées et il n'y aura donc pas de reversement de l'excédent suite aux accords. Les recettes sont donc supérieures aux dépenses.

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil d'administration prennent acte du document présenté.

↳ **VOTE : Acté à l'unanimité.**

Monsieur le Président, pour permettre une lecture améliorée des administrateurs, souhaiterait un tableau récapitulatif recensant les frais de personnel du siège et du PASI, sur l'ensemble des politiques menées puisque le détail des montants est déjà disponible pour les établissements et les services à domicile.

Monsieur le Directeur du CCAS rappelle que cela a été fait en 2021, il suffit de mettre à jour les chiffres.

## **B) COMPTE ADMINISTRATIF**

L'ensemble des administrateurs demande l'approbation global du dossier, Monsieur le Président sort de la salle.

Madame la Vice-présidente du CCAS présente le dossier et demande le passage aux votes pour l'ensemble des projets en précisant que le dossier des comptes administratifs a bien été fourni à l'ensemble des administrateurs.

↳ **VOTE : Vote à l'unanimité**

Quelques informations comparatives entre l'exercice 2022 et le dernier exercice excédentaire, soit celui de 2016, dont le résultat positif était de 42 000 €. Un rappel est fait sur le SAAD, tel que les résultats 2022 sont présentés aujourd'hui, l'on déplore un déficit de 1 000 000 € alors que la participation du budget principal au SAAD en 2016 était de 216 000 €. Ce qui représente une différence de 800 000 € par an en clôture d'exercice en 6 ans. De même, en 2016, le cumul de subventions communales versé aux 5 établissements était 800 000 € alors qu'il représente, pour l'année 2022, 2 100 000 €. Un récapitulatif va être fait pour retracer l'évolution en vue des négociations CPOM à venir. Il permettra de mettre ainsi en évidence la part des effectifs financés, au-delà des crédits accordés, sur les fonds du budget principal du CCAS afin de maintenir un service de qualité. Le ratio de toilettes par soignant pourra notamment contribuer à objectiver la qualité du service rendu grâce à ces effectifs complémentaires.

Les 3 % ont été noyé dans la masse globale sans visibilité.

Monsieur le Président reprend la parole pour évoquer le courrier reçu par les administrateurs de la part de l'ensemble des cadres, suite à une réunion à l'initiative de la CGT et concernant la multiplication des arrêts de travail liée aux gels ou suppressions de postes, découlant des tensions financières ainsi que le souhait des cadres d'échanger, avec l'ensemble des administrateurs, autour de la feuille de route leur permettant de porter la politique publique dans le champ social et médico-social. Monsieur le Président considère qu'il s'agit là d'un galimatias.

Il annonce que c'est à l'arrivée de la nouvelle direction fin juillet qu'un point collectif ou individuel devra être réalisé. Les propositions reçues seront alors examinées. Il précise que le rétablissement de la situation passera par un effort collectif partagé :

- partagé par les familles pour lesquelles un examen de la situation patrimoniale sera probablement et notamment envisagé tel qu'évoqué précédemment,
- partagé également par le Département, auprès duquel les négociations CPOM devront être solidement préparées,
- partagé par la Ville qui a déjà fait un effort ; arrivant à mi-mandat, une perspective budgétaire doit pouvoir être donnée. Le Conseil municipal a déjà voté à l'unanimité des fonds supplémentaires sans aucune difficulté politique ; Le Président précise par contre que la question de l'équilibre budgétaire en fin d'année lui paraît totalement légitime car indispensable.



Enfin, Monsieur le Président souligne le taux d'absentéisme des agents et réaffirme que l'effort doit être partagé par tous. S'il ne peut préjuger des situations individuelles, notamment des arrêts longue maladie, il estime qu'un effort peut être fait concernant l'engagement professionnel. L'absentéisme des uns génère la fatigue des autres, c'est un phénomène classique dont il faut sortir et il semble que le CCAS soit actuellement sur un léger rebond.

Une administratrice revient sur le courrier envoyé par le collectif de direction et interpelle le Président concernant la demande des agents signataires d'obtenir un échange avec l'ensemble du Conseil d'administration. Monsieur le Président répond qu'il refuse de donner suite à ce courrier à l'initiative de la CGT. Il souhaite que chacun reste dans son rôle et expose que la CGT n'a pas pour rôle de préparer l'avenir mais que cela appartient à l'encadrement. La même administratrice signifie que les signataires sont des encadrants, elle rappelle les termes du courrier, exposant le souhait de ses signataires de « pouvoir dialoguer et bâtir ensemble une feuille de route ». Monsieur le Président attend de chacun qu'il ait préparé les axes d'amélioration dans son domaine.

Monsieur le Président va faire une réponse à ce courrier explicitant les missions côté syndicale et côté encadrant. Un administrateur vient partager la préoccupation faite par l'administratrice et préconise de répondre aux managers afin de travailler avec eux en vue de clarifier le courrier.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, avant de clore la séance.

Il en profite néanmoins pour informer les administrateurs de la teneur d'une réunion conduite la veille concernant les problématiques de santé rencontrées sur le territoire. La Ville de La Rochelle a la responsabilité d'établir le Contrat Local de Santé et l'a construit à destination des 28 communes, considérant que l'État, qui en a fait une compétence municipale, prône que ce contrat soit porté à l'échelle de l'agglomération. L'Elu de Nieul sur Mer, coordonnant les politiques de santé environnementale sur le territoire de l'Agglomération ainsi que l'étude de préfiguration d'un contrat local de santé intercommunal, a donné les quatre facteurs majeurs de santé, et les conditions sociales sont parmi les principales. Il est donc clair que l'action du CCAS est favorable à la santé publique. Il souligne qu'il serait nécessaire de venir examiner les déterminants sociaux considérés comme majoritairement prépondérants (plus de 50%) dans les questions de santé même s'il existe d'autres considérations qui entrent en jeu comme la génétique, les facteurs environnementaux directs tels que les pesticides dans les champs. Le rapport ne mentionne pratiquement que des déterminants sociaux en matière de santé publique. Il serait, par conséquent, intéressant que le CCAS s'empare de ce document, d'autant que ce travail va donner lieu à des actions territorialisées à l'échelle de la Ville, incluant parfois un découpage par quartier. Les quartiers prioritaires ressortiront. C'est un dossier extrêmement important puisque les aspects « nutrition » apparaissent comme essentiels, ce qui fait ressortir l'importance du rôle de l'épicerie solidaire. Une administratrice en profite pour préciser qu'elle souhaiterait l'ouverture d'une seconde épicerie. D'autres administrateurs envisageraient davantage de travailler sur des cuisines solidaires. Madame la Vice-présidente énonce que la commission précarité est parfois amenée à préconiser un travail par des actions culturelles auprès des personnes suivies par le RSA. Elle met par ailleurs également en avant le travail réalisé par toute l'équipe du Parcours Initiative Jeunes, qu'elle souhaiterait voir présenter à l'ensemble du Conseil.

Monsieur le Président revient sur les questions de santé pour aborder le lien entre santé mentale et pauvreté, lequel est parfois très ténu. La future directrice de l'hôpital de La Rochelle occupe, encore aujourd'hui, son poste de directrice du plus grand établissement public de santé mentale de France, celui de Lille-Métropole. Sa prise de poste prochaine à La Rochelle permettra certainement un travail intéressant sur toutes ces questions.

Madame la Vice-présidente informe qu'une nouvelle nuit de la solidarité va être initiée. Monsieur le Directeur du CCAS s'occupe de mettre en place une nouvelle nuit pour le 5 juillet 2023.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole,

Monsieur le Président lève la séance à 19h 05.